

MAIRIE D'ARGENCES


**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 9 AVRIL 2014**

Le mercredi 9 avril 2014 à vingt heures, le Conseil municipal, légalement convoqué par Monsieur DELIVET, Maire, s'est réuni en séance publique, à la Mairie d'Argences, sous sa présidence.

Date de la convocation

2 avril 2014

Date d'affichage de la convocation

3 avril 2014

Date d'affichage du C.R.

24 avril 2014

Nombre de conseillers

En exercice	27
Quorum :	14
Présents :	26
Procuration :	1
Votants :	27

Étaient présents : M. Dominique DELIVET, Maire, Mme Marie-Françoise ISABEL, M. Jean-Pierre OLIVIER, Mme Martine BUTEUX avec pouvoir de Mme Evelyne LABORY, M. Patrice RENOUF, Mme Lydie MAIGRET, M. Richard MARTIN, Mme Marie-Hélène PORTIER, M. Amand CHOQUET, Mme Christelle BEAUDOUIN, MM. Claude CAUVIN, Franck CENDRIER, Michel COMBE, Mmes Fabienne DERETTE, Sandrine DUPONT, Brigitte FIQUET-ASSIRATI, M. Gilbert GEMY, Mme Florence GUERIN, MM. Michel LE MESLE, Gaël LÉBOUCHER, Alexandre LECERF, Mme Amélie LEGOUPIL, MM. Jacques-Yves OUIN, Bruno PAIN, Mmes Corinne SEBERT et Florence SEBILO.

Secrétaire de séance : Mme Martine BUTEUX

Absente excusée : Mme Evelyne LABORY

ADJONCTION DE SUJET :

Monsieur le Maire propose l'adjonction de sujet suivant à l'ordre du jour : Participation des accompagnants au voyage des anciens 2014.

PREAMBULE

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal des charges et délégations qu'il a attribuées à ses collègues adjoints au Maire et à deux conseillers délégués.

Madame Marie-Françoise ISABEL, 1^{er} Adjoint au Maire sera chargée des questions relatives au Personnel, à la communication et à l'information.

Monsieur Jean-Pierre OLIVIER, 2^{ème} Adjoint au Maire accompagnera Monsieur Claude CAUVIN, conseiller délégué, chargé des questions relatives à l'environnement.

Madame Martine BUTEUX, 3^{ème} Adjoint au Maire sera chargée des questions relatives à la solidarité, au logement et aux aînés.

Monsieur Patrice RENOUF, 4^{ème} Adjoint au Maire sera chargé des questions relatives aux fêtes et animations ainsi que des relations avec les commerçants sédentaires et non sédentaires.

Madame Lydie MAIGRET, 5^{ème} Adjoint au Maire sera chargée des questions relatives aux Finances.

Monsieur Richard MARTIN, 6^{ème} Adjoint au Maire sera chargé des questions relatives aux sports et à la culture.

Madame Marie-Hélène PORTIER, 7^{ème} Adjoint au Maire sera chargée des questions relatives aux affaires scolaires et à la jeunesse.

Monsieur Amand CHOQUET, 8^{ème} Adjoint au Maire sera chargé des questions relatives aux travaux et au cadre de vie.

Monsieur Michel COMBE, Conseiller délégué sera chargé des questions relatives à l'urbanisme, au développement économique ainsi que du suivi des contrats.

Monsieur Claude CAUVIN, Conseiller délégué sera chargé des questions relatives à l'environnement, à la prévention des risques, à la sécurité et la circulation.

DELIBERATION N° 15

DESIGNATION DES COMMISSIONS COMMUNALES ET DES REPRESENTANTS AUX DIVERS ORGANISMES DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Règlement :

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, vu l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve le règlement suivant pour le fonctionnement des commissions communales :

Le Maire est Président de droit de toutes les commissions, les adjoints sont vice-présidents des commissions relevant de leurs compétences ; ils peuvent les convoquer aussi souvent que nécessaire. Les convocations se font par écrit et dans les mêmes formes que pour le Conseil municipal. Le Maire et les Adjoints en sont informés et peuvent, s'ils le souhaitent, y participer.

Lors de l'étude de dossiers précis intéressant les associations, le vice-président de cette commission peut inviter leurs représentants ainsi que toute personne dont il juge la collaboration utile.

A chaque séance, le Vice-président de la commission établit un compte rendu qui sera diffusé à tous les membres du Conseil municipal.

Les commissions n'ont aucun pouvoir de décision, elles donnent des avis. Elles préparent le travail et les dossiers en vue de leur étude par le Conseil municipal, organe délibérant qui prend la décision.

I - COMMISSIONS COMMUNALES

- Commission du Personnel - Vice-présidente : Mme Marie-Françoise ISABEL

Membres :

- Mme Fabienne DERETTE
- Mme Sandrine DUPONT
- M. Gaël LÉBOUCHER

- Commission Communication et Information - Vice-présidente : Mme Marie-Françoise ISABEL

Membres :

- Mme Brigitte FIQUET-ASSIRATI
- M. Gaël LÉBOUCHER

- Commission Solidarité et Aînés - Vice-présidente : Mme Martine BUTEUX

Membres :

- Mme Florence GUERIN
- M. Michel LE MESLE

- Commission Environnement - Vice-président : M. Claude CAUVIN assisté de M. Jean-Pierre OLIVIER

Membres :

- M. Franck CENDRIER
- M. Gilbert GEMY
- M. Jacques-Yves OUIIN
- M. Bruno PAIN
- Mme Corinne SEBERT
- Mme Florence SEBILO

- Commission de suivi du Centre de Stockage de Déchets Spéciaux de la Société SOLICENDRE - Vice-président : M. Claude CAUVIN assisté de M. Jean-Pierre OLIVIER

Membres :

- M. Franck CENDRIER
- Mme Brigitte FIQUET-ASSIRATI
- M. Gilbert GEMY
- M. Gaël LÉBOUCHER
- M. Jacques-Yves OUIIN
- Mme Florence SEBILO

- Commission des Fêtes, Animations et Relations avec les Commerçants Sédentaires et Non Sédentaires – Vice-président : M. Patrice RENOUF

Membres:

- Mme Christelle BEAUDOUIN
- Mme Sandrine DUPONT
- Mme Evelyne LABORY
- M. Gaël LÉBOUCHER
- M. Alexandre LECERF
- Mme Amélie LEGOUPIL
- M. Michel LE MESLE

- Commission des Finances. Vice-présidente : Mme Lydie MAIGRET

Membres :

- M. Gilbert GEMY
- Mme Florence GUERIN
- M. Jacques-Yves OUIIN

- Commission des Sports et de la Culture. Vice-président : M. Richard MARTIN

Membres :

- Mme Christelle BEAUDOUIN
- Mme Brigitte FIQUET-ASSIRATI
- Mme Evelyne LABORY

- Commission des Affaires Scolaires et de la Jeunesse. Vice-présidente : Mme Marie-Hélène PORTIER

Membres :

- Mme Christelle BEAUDOIN
- Mme Evelyne LABORY
- M. Gaël LÉBOUCHER
- Mme Amélie LEGOUPIL
- Mme Florence SEBILO

- Commission des Travaux, Voirie et Cadre de Vie - Vice-président : M. Amand CHOQUET

Membres :

- M. Franck CENDRIER
- Mme Brigitte FIQUET-ASSIRATI
- M. Gilbert GEMY
- M. Alexandre LECERF
- M. Michel LE MESLE
- M. Jacques-Yves OUIN

- Commission Urbanisme et Développement Economique - suivi des contrats : Vice-président : M. Michel COMBE

Membres :

- M. Gilbert GEMY
- M. Gaël LÉBOUCHER
- M. Alexandre LECERF
- M. Jacques-Yves OUIN
- M. Bruno PAIN
- Mme Corinne SEBERT

- Commission Prévention des Risques, Sécurité et Circulation. Vice-président : M. Claude CAUVIN

Membres :

- Mme Fabienne DERETTE
- M. Alexandre LECERF
- M. Michel LE MESLE
- M. Bruno PAIN

- Commission d'Appel d'Offres (le Maire en tant que Président, 5 membres titulaires et 5 membres suppléants).

Membres titulaires :

- M. Amand CHOQUET
- M. Michel COMBE
- Mme Marie-Françoise ISABEL
- M. Michel LE MESLE
- Mme Lydie MAIGRET

Membres suppléants :

- Mme Martine BUTEUX
- M. Claude CAUVIN
- M. Gilbert GEMY
- M. Richard MARTIN
- M. Jacques-Yves OUIN

II – ELECTION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AUX DIVERS ORGANISMES DE COOPERATION INTERCOMMUNALE.

- Syndicat Intercommunal d'adduction d'eau potable de la Région d'ARGENCES (2 délégués titulaires et 1 suppléant).
Membres titulaires : MM. Claude CAUVIN et Amand CHOQUET
Membre suppléant : M. Gilbert GEMY
- Syndicat Intercommunal du Collège Jean Castel (1 délégué titulaire et 1 suppléant).
Membre titulaire : Mme Marie-Hélène PORTIER
Membre suppléant : Mme Martine BUTEUX
- Commission Locale d'Energie (2 délégués titulaires).
Délégués titulaires : MM. Claude CAUVIN et Michel LE MESLE

III – DIVERS REPRESENTANTS

- Désignation des représentants du Conseil municipal au Conseil d'Administration de la Maison de Retraite (le Maire de droit et 2 délégués).
Délégués : Mmes Martine BUTEUX et Corinne SEBERT
- Désignation des représentants du Conseil municipal au Comité National d'Action Sociale (CNAS) (1 délégué et 1 délégué du Personnel Communal).
Délégué du Conseil municipal : Mme Marie-Françoise ISABEL
Délégué du Personnel : M. Emmanuel DUCY
- Désignation des représentants du Conseil municipal à l'Association des Amis du Moulin de la Porte (le Maire et 1 délégué).
Délégué titulaire : M. Jean-Pierre OLIVIER.
Délégué suppléant : M. Franck CENDRIER.

DELIBERATION N° 16

INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE, DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS DELEGUES

Monsieur le Maire informe le Conseil des dispositions de la loi du 5 avril 2000 et des articles L 2123.23.1, L 2123.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatives aux indemnités de fonction du Maire, des Adjointes et des conseillers délégués des communes dont la population est comprise entre 3500 et 9999 habitants.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide, à l'unanimité, d'accorder à compter de leur élection, les indemnités de fonction suivantes au Maire, aux Adjointes et Conseillers délégués soit :

- pour le Maire, 55 % de l'indice brut 1015
- pour les 1^{er}, 3^{ème}, 4^{ème}, 6^{ème}, 7^{ème} Adjointes, 22% de l'indice brut 1015.
- Pour les 5^{ème}, 8^{ème} Adjointes, 11% de l'indice brut 1015.
- pour les deux Conseillers délégués, 11% de l'indice brut 1015.

Les crédits correspondants sont inscrits au chapitre 65 du budget.

DELIBERATION N° 17

FRAIS DE MISSION DU MAIRE

Les articles L. 2123-18 et L 2123-18-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoient que les fonctions de maire donnent droit au remboursement des frais que nécessite l'exécution de mandats spéciaux. Ils précisent que les dépenses occasionnées dans l'accomplissement de ces missions sont remboursées sur présentation d'un état de frais.

Le Conseil municipal, après débat, décide que les frais de missions occasionnés dans l'exercice des fonctions du Maire seront remboursés sur la base des dépenses réellement effectuées sur présentation des pièces justificatives conformément aux articles visés ci-dessus.

DELIBERATION N° 18

INDEMNITE DE CONSEIL ET DE CONFECTION DU BUDGET DU TRESORIER

Le Conseil,

Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 de mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 publié au journal officiel du 17 décembre 1983 fixant les conditions de l'attribution de l'indemnité de conseil aux receveurs des communes et des établissements publics locaux,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 publié au journal officiel du 27 septembre 1983 relatif à l'indemnité de préparation des documents budgétaires,

Décide :

- de demander le concours du receveur pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983
- de prendre acte de l'acceptation du receveur et de lui accorder l'indemnité de confection des documents budgétaires et l'indemnité de conseil au taux de 100 %
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à Monsieur Thierry BOUVET, Trésorier.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

DELIBERATION N°19

DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

M. le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal les dispositions de l'Article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permettent au Maire, et au Premier Adjoint au Maire en cas d'empêchement du Maire, par délégation du Conseil municipal d'être chargé, pendant toute la durée du mandat de prendre directement certaines décisions.

Le Conseil municipal, considérant que certaines décisions doivent être prises sans délai, décide, à l'unanimité de déléguer au Maire les dispositions fixées aux alinéas 3 - 4 - 5 - 6 - 8 - 10 - 11 - 15 - 16 de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par la Loi n°2007-1787 du 20 décembre 2007 - art 13.

- Alinéa 3 : réaliser et signer les emprunts décidés par le Conseil municipal.
- Alinéa 4 : Prendre toutes les décisions, effectuer toutes les démarches concernant les marchés publics sans formalité préalable ou procédure adaptée, les avenants inférieurs à 5% dans le cadre des marchés publics lorsque les crédits sont inscrits au budget.

- Alinéa 5 : décider de conclure et réviser le louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans.
- Alinéa 6 : passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre afférentes.
- Alinéa 8 : prononcer la délivrance et la reprise de concession dans le cimetière.
- Alinéa 10 : décider l'aliénation de gré à gré des biens mobiliers inférieurs à 4600 euros.
- Alinéa 11 : fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts.
- Alinéa 15 : exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme dans le cadre des déclarations d'intention d'aliéner régulièrement déposées en mairie.
- Alinéa 16 : intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre celles-ci dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le Conseil municipal.

DELIBERATION N° 20

DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE

A la demande du Ministère de la Défense, un correspondant défense dont le rôle est de sensibiliser nos concitoyens aux questions de défense doit être désigné. Ce correspondant est aidé dans ses tâches par les délégués militaires départementaux.

Monsieur Richard MARTIN est désigné en tant que correspondant défense d'Argences.

DELIBERATION N° 21

PERSONNEL

I - CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE AU 1^{er} MAI 2014 – SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE AU 1^{er} MAI 2014.

A la suite de l'avis favorable de la Commission du Personnel en date du 30 avril 2013 et des diverses Commissions paritaires, il convient de délibérer :

- Sur la création d'un poste d'Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe au 1^{er} mai 2014.
- Sur la suppression d'un poste d'Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe au 1^{er} mai 2014.

Le Conseil municipal, après débat, décide à l'unanimité la création d'un poste d'Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe au 1^{er} mai 2014 et la suppression d'un poste d'Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe au 1^{er} mai 2014.

II - RATIO DU GRADE DE REDACTEUR PRINCIPAL 2^{ème} CLASSE

La Commission communale du personnel avait émis un avis favorable à la création d'un poste de Rédacteur Principal 2^{ème} classe ; le Comité Technique Paritaire a été saisi et a donné un avis favorable le 10 septembre 2013 à la détermination du ratio 100% proposé par le Maire.

Il est proposé au Conseil municipal de valider cet avis. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 22

VOYAGE DES ANCIENS 2014 - PARTICIPATION DES ACCOMPAGNANTS

Monsieur DELIVET rappelle que chaque année, en fonction des places disponibles, des personnes ne remplissant pas les conditions de gratuité peuvent participer au voyage des Anciens moyennant une contribution financière. Il est proposé de fixer cette dernière à 62,50 euros. Le voyage est prévu soit le samedi 24 mai ou le mercredi 28 mai prochain. Commémorant cette année le 70^{ème} anniversaire du débarquement des Alliés en Normandie, le programme de ces journées sera principalement axé sur des visites commentées des Plages du Débarquement.

Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, cette proposition.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES.

Fermeture des services municipaux:

Madame ISABEL, 1er Adjoint au Maire informe que les services de la ville d'Argences seront fermés les vendredis 2 et 9 mai 2014.

Cérémonies commémoratives du 70^{ème} anniversaire du débarquement :

Monsieur le Maire informe qu'à la suite du défilé patriotique du 8 mai, il aura le plaisir d'inaugurer l'exposition « Argences 1944 ». Celle-ci se déroulera, en extérieur, dans le centre-bourg, et en intérieur, à la bibliothèque municipale.

En extérieur, l'exposition s'articulera autour de 6 bâches géantes (2,5 x 1,5 m) de photographies d'Argences pendant l'occupation et après la Libération. A la bibliothèque municipale, l'exposition se déroule autour d'une vingtaine de photographies dont un espace réservé à l'action du Docteur Derrien et aux fusillés du 6 juin 1944 à la prison de Caen.

Le 17 août sera l'occasion pour Argences de fêter sa Libération. Lors de l'office religieux de 10 H 30, un morceau du bas-relief restauré de l'ancien autel de l'église Saint-Jean détruite en 1944 sera dévoilé par Monsieur le Maire dans l'église paroissiale reconstruite. Une cérémonie patriotique suivra au Monument aux Morts à 11 H 30 avec une fanfare. Un défilé d'élus et de la population se dirigera vers le Square du Docteur DERRIEN, ancien résistant, où un hommage lui sera rendu. Le groupe de musique Arpador clôturera cette manifestation en interprétant des chants de la Libération.

Une conférence intitulée « La vie quotidienne des civils en Basse-Normandie sous l'occupation » sera animée par le Professeur Jean QUELLIEN en septembre prochain.

Affaires scolaires :

Madame BUTEUX informe l'Assemblée de la menace de fermeture d'une classe à l'école élémentaire publique d'Argences. Monsieur le Maire ajoute qu'il a interpellé le Directeur académique et fait valoir un certain nombre d'arguments dont l'augmentation des effectifs entre les mois de décembre et mars, l'invitant à revoir sa position. L'Inspection académique donnera sa décision définitive dans les jours à venir.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les Conseils municipaux auront lieu les lundis à 20 h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.

Le présent compte rendu contient 8 délibérations numérotées de 15 à 22.

NOMS et Prénoms des élus ayant participé au vote	POUVOIRS A	SIGNATURES
BEAUDOIN Christelle		
BUTEUX Martine		
CAUVIN Claude		
CENDRIER Franck		
CHOQUET Amand		
COMBE Michel		
DELIVET Dominique		
DERETTE Fabienne		
DUPONT Sandrine		
FIQUET-ASSIRATI Brigitte		
GEMY Gilbert		
GUERIN Florence		
ISABEL Marie Françoise		
LABORY Evelyne	Pouvoir à Mme BUTEUX	
LE MESLE Michel		

LEBOUCHER Gaël		
LECERF Alexandre		
LEGOUPIL Amélie		
MAIGRET Lydie		
MARTIN Richard		
OLIVIER Jean-Pierre		
OUIN Jacques-Yves		
PAIN Bruno		
PORTIER Marie-Hélène		
RENOUF Patrice		
SEBERT Corinne		
SEBILO Florence		

Martine BUTEUX
Secrétaire de séance

Dominique DELIVET,
Maire